

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL*******
Séance du 25 janvier 2022

N° 2022-07

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier à 10 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	11	
Votants :	13	
Nombre de voix :	17	
Date de la convocation :	19 janvier 2022	

Présents : Mme QUINTARD ; MM. ARLANDES (délégué suppléant de Mme MAGNANI), BELLOC, DEPRINCE, FLOURENS (délégué suppléant de M. SALOMON), JAZEDE, MERIEL, PORTAL (délégué suppléant de M. LAMOLINAIRIE), REGAMBERT, VERIL (délégué titulaire du SMEEOM de la Moyenne Garonne + délégué suppléant de Mme PALMIE, déléguée titulaire du SIEEOM Sud Quercy) et WEILL (procuration de M. VAISSIERES).

Absents excusés : MM. ASTRUC et BESSEDE.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture et de l'Environnement)
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets de T&G – SDD82)

OBJET : Création d'un emploi permanent pour le service « Matières de vidange »

Le transfert de compétences « aménagement et gestion d'unité de traitement de matière de vidange » depuis les Communautés de Communes du Quercy Caussadais (CCQC), de Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) et de Quercy Vert Aveyron (CCQVA) vers le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82) est effectif depuis le 1er janvier 2008.

A ce titre, une unité de traitement des matières de vidange implantée sur la Commune de Nègrepelisse est gérée par le SDD82 depuis 2013.

Toutefois, depuis cette date, le transfert de compétences est resté non finalisé. En effet, le personnel d'exploitation exerce cette activité par le biais d'une convention de mise à disposition partielle de service réalisée avec la CCQVA.

Monsieur le Président propose que le personnel de l'UTMV soit du personnel embauché par le SDD82.

AR Prefecture

082-258201367-20220125-DELIB2022_07-DE

Reçu le 27/01/2022

Publié le 27/01/2022

Monsieur le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er juillet 2022 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Agent de maîtrise principal	Agent d'exploitation de l'UTMV et autres missions	35 h

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,
- CHARGE Monsieur le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de de l'agent,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget du SDD82 aux articles et chapitre prévus à cet effet en 2022.

Fait et délibéré le 25 janvier 2022

Le Président,

Michel WEILL

